



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20180316-18_03_31_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valdeloire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 18.03.31.54

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIERES

Approbation du cadre d'intervention du CAP APICULTURE 3^{ème} génération

Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 mars 2018** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 09 mars 2018 ;

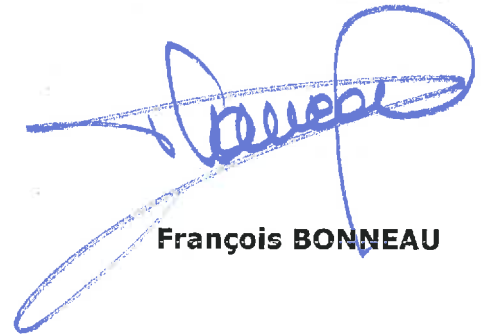
Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),

- d'approuver la convention de mise en place du CAP APICULTURE 3EME GENERATION (**annexe 1**) et le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de 505 314 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (455 314 €) et les crédits FEADER (50 000 €) sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 mars 2018

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE APICULTURE 3EME GENERATION

2018-2022

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 mars 2018 (CPR n°18.03.31.54), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

L'ADAPIC (association de développement de l'apiculture en région Centre) –, association, Siret n°44398499200018, ayant son siège Cité de l'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par Monsieur Didier ALESSANDRONI, son Président,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 18.03.31.54 du 16 mars 2018 adoptant le programme relatif au CAP APICULTURE 3EME GENERATION 2018-2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP APICULTURE 3EME GENERATION» co-construit avec l'ADAPIC.

ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière

Les enjeux ont été déclinés en 6 axes stratégiques :

- Axe A : Sanitaire
- Axe B : Performances techniques
- Axe C : Ressources mellifères
- Axe D : Installation/Transmission
- Axe E : Relations au sein de la filière apicole
- Axe F : Structuration de l'ADAPIC

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **505 314 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (455 314 €) et les crédits FEADER (50 000 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP APICULTURE 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP APICULTURE 3EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP APICULTURE 3EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP APICULTURE 3EME GENERATION – Avenant1. Compte rendu annuel

L'ADAPIC adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, l'ADAPIC adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP ADAPIC 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

L'ADAPIC s'engage à mettre en place et à animer le CAP APICULTURE 3EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

L'ADAPIC s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP APICULTURE 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 16 Mars 2018

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
Le Vice-Président

Pour l'ADAPIC
Le Président

Harold HUWART

Didier ALESSANDRONI

CAP Filière APICULTURE

3^{ème} Génération

2018 - 2022

Table des matières

Axe A : Sanitaire	2
A1/ Structurer et professionnaliser un réseau de référents apicoles sanitaires sur le terrain	1
A2/ Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives	4
Axe B : Performances techniques	6
B1 / Conduire des expérimentations pour lever des verrous techniques.....	6
B2 / Investissements dans les exploitations.....	8
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	11
Fiche générale actions C1 à C5	11
C1/ Rencontres « pollinisation porte-graine »	12
C2/ Mise en place d'un label de pollinisation en culture porte-graine	13
C3/ Communiquer des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles	14
C4/ Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture	15
C5/ Mise en relation apiculteurs/agriculteurs/forestiers pour faciliter l'accès aux ressources mellifères	16
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	17
Fiche générale actions D1 à D4.....	17
D1/ Journées découvertes du métier d'apiculteur	18
D2/ Parcours à l'installation en apiculture	19
D3/ Données technico économiques et de durabilité des exploitations	20
D4/ Mise en place d'un Certificat de Spécialisation CS « Apiculture »	21
Axe E : Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	22
Fiche générale actions E1 à E6.....	22
E1/ Créer des liens avec les entreprises d'amont	23
E2/ Créer des liens avec les entreprises d'aval	24
E3/ Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC	25
E4/ Créer des liens avec l'apiculture de loisir (familiale ou rémunératrice)	26
E5/ Créer des liens par une communication élargie	27
E6/ Sauvegarder le patrimoine génétique Apis Mellifera Mellifera	28

Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	29
Fiche générale actions F1 à F4.....	30
F1/ Développement de la prestation de service : étude de faisabilité	31
F2/ Développer le mécénat privé	32
F3/ Elaborer un document d'engagement réciproque ADAPIC/Adhérents	33
F4/ Améliorer l'offre de formation par une communication annuelle	34
Lexique	35

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe A : Sanitaire	
Action A1 : Structurer et professionnaliser un réseau de référents apicoles sanitaires sur le terrain	
1. Contexte et problématique de la filière	Une dégradation de l'état sanitaire des colonies d'abeille, une différence de gestion du sanitaire selon les parties de la région, l'existence de plusieurs organismes apicoles, tant de points qui ont amené à la création en 2011 de la section apicole de GDS Centre qui a fait le choix de fédérer et d'harmoniser la gestion du sanitaire en région. Parallèlement, une évolution des politiques nationales a engendré la création du statut Technicien Sanitaire Apicole (TSA). La filière apicole de la région Centre-Val de Loire a besoin de TSA grâce auxquels le réseau sanitaire pourra être efficace et réactif.
2. Objectifs de la filière	- <i>Créer un maillage régional de référents sanitaires avec un statut reconnu (TSA)</i> - <i>Être réactif dans la veille sanitaire en s'appuyant sur ces acteurs compétents pour prévenir les dangers sanitaires.</i> - <i>Développer l'organisation en région du sanitaire apicole en coordonnant les réflexions régionales avec les partenaires sur la thématique du sanitaire et en étoffant le réseau sanitaire.</i> - <i>Continuer à être une des régions les plus dynamiques en France dans cette organisation du sanitaire apicole.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Action A1.1 : Formation de TSA pour un maillage régional (objectif 30 TSA) Dans un objectif d'améliorer rapidement le réseau sanitaire, des formations de TSA sont prévues afin de s'adapter aux besoins de la filière apicole dans le domaine sanitaire. Les apiculteurs susceptibles de devenir TSA ne peuvent bénéficier d'aides pour les formations mais leur motivation pour le sanitaire est très importante pour la filière. Ce dispositif permettra de multiplier en région Centre-Val de Loire le nombre de personnes ressources reconnues pour l'expertise terrain dans le domaine du sanitaire apicole. Un appel à candidature sera effectué dans toutes les structures apicoles de la région afin que chaque structure puisse disposer d'un référent sur le sanitaire encadré par GDS Centre et en accord avec la politique régionale pour le sanitaire. Les porteurs de projets en installation apicole seront aussi démarchés afin de leur proposer un rôle de TSA (leur garantissant une formation sanitaire intéressante pour leur exploitation). Les objectifs sont d'avoir un maillage adapté aux densités d'apiculteurs sur le territoire, d'avoir des antennes sanitaires dans chaque structure apicole, d'avoir suffisamment de TSA pour mettre en place des actions et des visites sanitaires pertinentes en région. → Le public visé correspond aux apiculteurs de la région Centre-Val de Loire motivés et adhérents à la section apicole de GDS Centre. Action A1.2 : Rencontres, organisation et mise en réseau des acteurs sanitaires en région En région Centre-Val de Loire, GDS Centre est le maître d'œuvre de la gestion du sanitaire pour toutes les filières animales. Au sein de GDS Centre, la section apicole régionale représente tous les apiculteurs de la région et ses élus sont composés de membres des structures sanitaires apicoles départementales, de l'ADAPIC et du CETA. GDS Centre souhaite poursuivre et développer l'organisation régionale sanitaire. La section apicole de GDS Centre organisera des rencontres qui permettront les échanges d'informations entre les structures, en permettant des réflexions communes sur les problématiques sanitaires en région et ayant pour finalité d'améliorer la santé du cheptel apicole régional et la pérennité des exploitations apicoles. Ces rencontres sont supervisées par le conseiller sanitaire apicole régional et les vétérinaires prescripteurs impliqués dans le sanitaire apicole avec GDS Centre. Parmi ces rencontres, des journées dédiées aux TSA seront mis en place afin de partager les expériences terrains. Ces retours permettront d'adapter en région les stratégies à mettre en place, et de mettre en place le questionnaire sanitaire régional. Ces journées seront aussi l'objet d'apport de connaissances afin de travailler avec des TSA formés et informés. → le public visé correspond aux différents acteurs du sanitaire apicole en lien avec la section apicole de GDS Centre Action A1.3 : Visites sanitaires apicoles en région Une fois le réseau de TSA mis en place, des visites sanitaires seront organisées chez les apiculteurs adhérents à la section apicole de GDS Centre (en 2017, un peu plus de 1000 adhérents). Celle-ci prévoit entre 150 et 250 visites par an soit rencontrer les apiculteurs

	individuellement tous les 4 à 6 ans. Lors des visites, les TSA auront pour objectif de répondre aux questions d'ordre sanitaire. Ils interviendront avec un questionnaire harmonisé en région (réflexions sur le questionnaire lors des rencontres annuelles des TSA). Ce questionnaire permet de récolter de la donnée et nous permettre d'observer l'évolution des indicateurs sanitaires. Les vétérinaires prescripteurs impliqués dans les actions apicoles de GDS Centre accompagneront ponctuellement les TSA. Les apiculteurs seront choisis de manière aléatoire (tant qu'ils n'ont pas eu de visites les dernières années), un accent sera mis sur les nouveaux apiculteurs. Une visite pourra être déclenchée si un apiculteur nous appelle pour un problème sanitaire ne relevant pas des compétences de l'Etat. → le public visé correspond aux apiculteurs adhérents de la section apicole de GDS Centre
4. Bénéficiaire de la subvention	GDS Centre – section apicole
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Evolution des indicateurs sanitaires (questionnaire bisannuel GDS Centre) : - Amélioration sanitaire du cheptel apicole régional (ex : mortalités) - Evolution des bonnes pratiques au rucher (indicateur d'un bon accès à l'information) Indicateurs de suivi : - Nombre de TSA opérationnels - Nombre de visites apicoles - Les feuilles d'émargement des réunions de GDS Centre - Le nombre de réunions sur le sanitaire apicole organisées par les autres structures apicoles
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	GDS Centre – section apicole
8. Partenariat	<u>Partenaires qui nous accompagnent dans le recrutement des TSA</u> : ADAPIC, CETA, sections apicoles départementales, syndicats et autres associations apicoles locales <u>Partenaires qui nous accompagnent pour la formation des TSA</u> : sections apicoles départementales, FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) <u>Partenaires qui nous épaulent pour l'accompagnement des TSA</u> : sections apicoles départementales
9. Coût total estimé	Coût total = 107 168 € HT A1.1 : 34 368 € HT formations longues (7j de 7 à 10 participants) pour les nouveaux intervenants sanitaires: FNOSAD : 4 formations X 850 € (coût prestataire pour 1 jour) X 7jours = 23 800 € Location salle : 4 X 7j X 100 € = 2 800 € Repas participants : 4 X 7j X 10 participants X 14 € repas = 3 920 € <u>formations de mise à niveau des anciens intervenants sanitaires (2j de 7 à 10 participants) :</u> FNOSAD : 2 formations X 850 € (coût prestataire pour 1 jour) X 2 jours = 3 400 € Repas participants : 2 X 2j X 8 participants X 14 € repas = 448 € A1.2 : 24 400 € HT - frais personnel GDS Centre : Animation : 4j X 4ans X 350 € coût journée = 5 600 € - frais vétérinaire GDS (prestation: 8j X 4ans X 350 € (prestation par jour) = 11 200 € - location de salles : 6 réunions annuelles X 4ans X 50 € = 1 200 € - repas réunion annuelle TSA : 25 TSA X 4ans X 14 € repas = 1 400 € - Prestation TSA réunion annuelle TSA : 25 TSA X 4 ans X 50 € (prestation) = 5 000 € A1.3 : 48 400 € HT - coût des visites (prestation TSA) : 200 visites X 4ans X 50 € (prestation / visite) = 40 000 € - encadrement vétérinaire des TSA (prestation) : 30 TSA X 4ans X 70 € (prestation / visite) = 8 400 €
10. Aide Régionale	50% : 53 584 €

sollicitée	A1.1 : 17 184 € = 50% A1.2 : 12 200 € = 50% A1.3 : 24 200 € = 50%
11. Participation autres financeurs	A1.1 : GDS Centre (auto financement) A1.2 : GDS Centre (auto financement) A1.3 : GDS Centre (auto financement)

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe A : Sanitaire	
Action A2 : Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives	
1. Contexte et problématique de la filière	Il y a plus de 3000 apiculteurs en région Centre-Val de Loire. On observe une grande diversité de profils d'apiculteurs et beaucoup de méconnaissance de certaines thématiques sanitaires. De plus, du fait de la multiplicité des structures apicoles, l'information est souvent morcelée et/ou peu harmonisée. On constate que les pathologies et autres problèmes sanitaires ont de plus en plus d'impact sur nos colonies. La filière a besoin d'améliorer ses connaissances et son savoir-faire afin de diminuer l'impact des problèmes sanitaires sur les colonies d'abeilles.
2. Objectifs de la filière	<i>Améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole régional grâce à :</i> - <i>L'acquisition de données, d'information et de savoir-faire technique</i> - <i>Le partage, la diffusion de ces éléments auprès des apiculteurs et aux structures apicoles pour une information permanente et à jour et des conseils pertinents.</i> - <i>La prévention des problèmes sanitaires avec un réseau de surveillance et un retour d'informations aux apiculteurs</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Tout apiculteur de la région doit avoir accès à des connaissances importantes et adaptées pour la survie de ses colonies et d'avoir les moyens de réagir en cas de problème sanitaire qu'il soit en apiculture biologique ou conventionnelle. C'est à partir de cette connaissance que la lutte collective pourra être efficace. Plusieurs modes de communication sont privilégiés et sont à pérenniser (rencontres, article presse, fiches techniques, courriel, site internet de GDS Centre,...). La mise en place de méthodes d'information rapide et à jour des actualités sur le sanitaire apicole est primordiale. Les travaux prévus pour cette action sont dans un premier temps : - La création de documents de vulgarisation scientifique, - La création de fiches techniques, - La mise en place d'alertes en cas de problèmes sanitaires généralisés, - L'organisation d'une conférence apicole annuelle avec des scientifiques, - L'intervention du conseiller dans les structures apicoles de la région, - L'organisation de journées d'échanges et de conseil entre apiculteurs et techniciens, - La proposition et l'incitation à participer à des actions collectives Parallèlement à toutes ces actions, GDS Centre, via le conseiller sanitaire apicole régional, propose un accès permanent aux conseils sanitaires et à une veille scientifique (nouvelles méthodes de lutte, avancées génétiques, nouveaux médicaments). Par son expérience, GDS Centre est à la disposition des autres organismes pour les notions d'expertise et de veille sanitaire. En complément de l'accompagnement des apiculteurs par la section apicole de GDS Centre, les structures sanitaires départementales participent également au suivi des actions collectives. Enfin pour étayer les informations et conseils aux apiculteurs, la section apicole de GDS Centre souhaite mettre en place un effort de surveillance. Des ruchers ou des apiculteurs témoins seront déployés pour évaluer des pratiques apicoles. Cela se traduit par : - Un suivi des pratiques contre varroa (comptage des chutes de varroas sur plusieurs ruchers) avec à la clé de l'acquisition de données sur certaines pratiques et/ou certains médicaments, complété d'une diffusion d'information adaptés en région pour inciter aux bonnes pratiques - Des ruchers sentinelles pour réaliser une surveillance sur l'apparition d'<i>Aethina tumida</i> sur notre territoire La possibilité de pouvoir alerter les apiculteurs en cas de problèmes sanitaires est un argument pour faire converger l'information à travers d'un seul canal. L'information peut être ensuite relayée par les autres organismes. → le public visé correspond aux apiculteurs de la région Centre-Val de Loire et les différentes structures apicoles de la région.
4. Bénéficiaire de la subvention	GDS Centre – section apicole

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - Evolution du nombre d'apiculteurs adhérents à la section apicole de GDS Centre - Evolution des indicateurs sanitaires (questionnaire bisannuel GDS Centre) : - Amélioration sanitaire du cheptel apicole régional (ex : mortalités) - Evolution des bonnes pratiques au rucher (indicateur d'un bon accès à l'information) Indicateurs de suivi : - Nombre de documents diffusés - Nombre de colonies engagées dans la surveillance - Nombre de participants aux journées régionales apicoles - Nombre de formations et de réunions d'information
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	GDS Centre – section apicole
8. Partenariat	<u>Partenaires qui participent à la diffusion des supports d'information :</u> ADAPIC, GDS France, CETA, sections apicoles départementales, syndicats et associations apicoles locales, Amont et Aval... <u>Partenaires qui nous accompagnent pour la surveillance de certains problèmes sanitaires :</u> ADAPIC, CETA, sections apicoles départementales
9. Coût total estimé	Coût total = 114 160 € HT - frais personnel GDS : Suivi diffusion 4j X 4ans X 250 € (prestation/jour) = 4 000 € - frais personnels GDS : Suivi actions apicoles = 76j X 4ans X 250 € (prestation/jour) = 76 000 € - frais de matériel surveillance : 4ans X 600 € (facture) = 2 400 € - coût diffusion plaquette/courrier : 2 par an X 4ans X 3 000 € (prestation routage) = 24 000 € - <u>Journée régionale</u> : location salle : 1 X 4 ans X 140 € = 560 € frais intervenants (intervention + déplacements) : 3 intervenants X 4 ans X 600 € = 7 200 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% : 57 080 €
11. Participation autres financeurs	GDS Centre (auto financement) + GDS France (piège <i>A. tumida</i>)

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe B : Performances techniques	
Action B1 : Conduire des expérimentations pour lever des verrous techniques	
1. Contexte et problématique de la filière	Des connaissances à compléter : Identification de verrous techniques et environnementaux à tous les niveaux de production, Une connaissance encore partielle des facteurs permettant d'améliorer la productivité du cheptel, la rentabilité des exploitations ou la qualité des produits. Des connaissances à la fois sur les pratiques apicoles mais aussi sur les interactions de l'abeille avec son environnement et la ressource mellifère Une thématique prioritaire : Varroa : sa compréhension et sa maîtrise : un point clé en apiculture car impacte directement la santé des colonies et la production de miel La lutte contre varroa est loin d'être parfaitement efficace Des facteurs de réussite des traitements à objectiver Des thématiques complémentaires : La baisse des ressources alimentaires pour les abeilles oblige les apiculteurs à supplémer leurs colonies avec des produits de nourrissage et des compléments alimentaires. L'offre pour ces différents produits augmente mais manque de données objectives sur ces produits. Une mauvaise pratique de nourrissage peut entraîner un risque d'adultération des miels. Certaines ressources peuvent mener à des récoltes médiocres ou très hétérogènes sur le territoire de manière inexplicable. Il manque d'outils décisionnels afin d'optimiser les récoltes. Il est donc indispensable, face à la technicité croissante du travail d'apiculteur, de mener des expérimentations afin d'apporter des réponses aux interrogations des apiculteurs et leur permettre d'optimiser leur activité.
2. Objectifs de la filière	<i>Favoriser la compréhension des facteurs de production</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	B1.1/ Expérimentation Viva (Vivre avec Varroa) : Identifier les pratiques et les stratégies qui mènent à une meilleure maîtrise de varroa Mise en place d'un suivi annuel de l'infestation varroa sur 9 ruchers (répartis sur 3 exploitations) Mesures régulières de la quantité de couvain fermé et de l'infestation varroa Pesée à chaque récolte des hausses de miel Analyse statistique des données réalisée par l'INRA Suivi anthropologique des 3 apiculteurs concernés réalisé par l'INRA et le CNRS. B1.2/ Une deuxième expérimentation pourra être menée sur des thématiques comme : Le nourrissage des abeilles : test de comparaison entre produits, évaluation du risque d'adultération lors de pratiques de nourrissage Conduite innovante des ruchers Compréhension et caractérisation de miellée <u>Public cible</u> : apiculteurs de la région
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : dégager des pratiques pertinentes à diffuser Indicateurs de suivi : rapports d'expérimentation
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	B1.1/ INRA PACA UR SAD/INRA 767 Eco développement B1.2/ structure de recherche, ADAPIC, section apicole de GDS Centre

8. Partenariat	B1.1/ CNRS UMR 8562, INRA PACA, UR406 Abeilles et environnement, INRA PACA, UR546 Bio-statistique et processus spatiaux, associations d'apiculteurs (ADAPIC, ADAPI, ADAAQ), ITSAP-Institut de l'abeille, section apicole de GDS Centre. B1.2/ ITSAP, Filières agricoles, section apicole de GDS Centre, structures de recherche
9. Coût total estimé	B1.1/ Coût global du projet : 476 614 € HT Dont coût partenariat ADAPIC facturé au CNRS : 54 888 € Net de TVA B1.2/ Coût estimé : 25 000 € Net de TVA
10. Aide Régionale sollicitée	B1.1/ Taux aide 80% dont CNRS 60% et région Centre-Val de Loire 20% sur montant facturé par l'ADAPIC au CNRS : 10 978 € Net de TVA B1.2/ Taux d'aide maximum de 80%, soit 20 000 €
11. Participation autres financeurs	B1.1/ Autofinancement apporté par Section apicole GDS Centre = 11 000 € B1.2/ FranceAgriMer expé (à confirmer selon thématique des AAP), autofinancement ADAPIC

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe B : Performances techniques	
Action B2 : Investissements dans les exploitations	
1. Contexte et problématique de la filière	- Installations en apiculture : une part importante de création d'exploitation avec un besoin d'investissements au démarrage - Commercialisation (pour mémoire) : part de la production conditionnée par l'apiculteur de plus en plus important pour développer vente détail ou demi gros car le consommateur de plus en plus sensible aux produits de la ruche et en recherche de lien directe avec le producteur - Une évolution qui entraîne un besoin d'optimiser le temps de travail sur l'exploitation - Une dynamique positive d'amélioration qualité constatée dans les exploitations.
2. Objectifs de la filière	Favoriser la professionnalisation des apiculteurs en soutenant les investissements dans les exploitations pour : - réduire la pénibilité, améliorer la productivité du travail et la sécurité des personnes, - améliorer le contrôle qualité sur les produits, les intrants et le matériel - améliorer l'anticipation et la réactivité de l'apiculteur afin d'optimiser les miellées ou de faire face aux pertes de cheptel - permettre à l'apiculteur de s'adapter à la demande du consommateur
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Liste des investissements éligibles : voir annexe page suivante Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique : - o 1 demande / apiculteur / 4 ans - o Taux de base d'aide publique : 20% + 10% pour filière apiculture car prioritaire au regard du projet agro-écologique +15% pour les exploitations engagées en agriculture biologique +10% pour les exploitations engagées dans un signe d'identification de la qualité et de l'origine - o Taux d'aide maxi de la Région : 40% Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 00 € HT. - o 1 demande / apiculteur / 4 ans 1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP. Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA) Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20% Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) : + 10% pour les bénéficiaires prioritaires (jeunes agriculteurs ou exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité). + 10% pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants. + 10% sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau). + 10% pour les priorités régionales de développement rural.

	Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique): + 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE. + 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). 2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR, la procédure CAPEX s'applique : Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.
4. Bénéficiaire de la subvention	Pour pouvoir demander une aide à l'investissement, l'apiculteur doit : - Avoir plus de 70 ruches, - Etre cotisant à l'AMEXA ou cotisant de solidarité, - Posséder le siège social de l'exploitation dans la région Centre-Val de Loire, - Adhérer à la section apicole de GDS Centre et à l'ADAPIC, - S'engager dans une démarche du CAP Filière apiculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Nombre d'exploitations agricoles soutenues, objectif : 10 dossiers Indicateurs de suivi : - Nombre d'exploitations agricoles soutenues : - o dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - o dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel (catégories de matériels définies dans les CAP filières)
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	450 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	149 000 €
11. Participation autres financeurs	FEADER estimation 50 000 €

ANNEXE Action B2 : Type de matériel éligible**1. Construction, rénovation et extension de locaux**

Locaux concernés : Miellerie, laboratoire.

Charpente et bardage bois (sauf si portée supérieure à 15 m, auquel cas seul le bardage bois est obligatoire)

2. Aménagement de locaux

Locaux concernés : Miellerie, laboratoire.

Installation revêtement sol, murs et plafond miellerie : l'aide porte sur le revêtement. Le revêtement doit être lisse et lavable (carrelage, peinture époxy, panneaux plastiques, panneaux sandwichs...).

Lave main à commande non manuelle (genou, pied, optique).

3. Matériel**Matériel de miellerie :**

Chaîne d'extraction, Extracteur, Machine à désoperculer, Lève fût/pince à fût, Gerbeur, Retourneur de fût, Chariot élévateur, Chaise haute ergonomique, Potence de miellerie/potence hydraulique, Brouette à fûts, Chariot lève hausse ou table élévatrice (matériel permettant d'avoir les hausses toujours au même niveau).

Amélioration et contrôle de la qualité

Déshumidificateur et son installation avec hygromètre, Déshumidificateur de miel (en continu), Refractomètre uniquement digital, Pompe inox, Machine pour fabrication cire gaufrée.

Pesée de ruches et de récoltes

Balances certifiées, Transpalette avec peson, Balance à terre, Lève-fût avec peson.

Entretien matériel avec amélioration niveau sanitaire

Cuve à cire microcristalline (pour entretien et désinfection des ruches),

Pour la fonte de la cire : Chaudière à cire ou cérificateur solaire

Elevage

Appareil à inséminer, Cuve en inox pour le mélange et le transport de sirop avec une pompe distributrice, Mélangeur pour nourrissage, Couveuse, Logiciel de gestion du cheptel, Lampe froide pour greffage.

Pollen

Séchoir à pollen, Trieuse à pollen, Trappes à pollen, Testeur d'humidité pour pollen.

Gelée royale

Pompe à vide pour la gelée royale, Lampe froide pour la gelée royale.

Propolis

Grilles à propolis (grille rigide ou grille souple à découper).

Frais généraux liés aux investissements :

Etude préalable à l'investissement, Dépenses de conception des bâtiments.

Pour ces frais généraux : maximum 10% du montant des investissements matériels

4. Rappel : dépenses non éligibles

- Liste définie par le Conseil régional (animaux, production d'énergie avec revente, stockage, transformation...),
- Les consommables (matériel, outillage qui se consomme par le premier usage ou peut être considéré comme entièrement consommé dans l'exercice de son acquisition). Par exemple : cire gaufrée, cupules, cadre, ruches de production,
- Transformation, commercialisation : voir mesure 422 « Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité » mise éventuellement en place par les Pays,
- Les dépenses d'auto-construction (dans ce cas, seuls les matériaux sont éligibles),
- Le matériel d'occasion,
- Les véhicules,
- Le matériel de simple remplacement (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes comptables en vigueur).

- Il n'est pas possible de cumuler une demande d'aide France AgriMer ou aides réservées aux CUMA et CAP filière apicole sur le même investissement,
- Les investissements des structures collectives ne doivent pas faire l'objet d'une revente à leurs adhérents,

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Actions C1 à C5	
1. Contexte et problématique de la filière	Les ressources mellifères en général : - Les ressources mellifères proviennent de zone cultivées ou sauvages, - L'apiculteur n'en maîtrise pas la gestion et ne connaît pas toujours la localisation des surfaces intéressantes, - Les gestionnaires de ces surfaces (agriculteurs, forestiers...) n'ont souvent qu'une connaissance limitée des pratiques favorables aux abeilles, - Le lien entre apiculteurs et agriculteurs/forestiers est donc essentiel et au cœur des enjeux de l'agro-écologie Le cas des cultures porte-graine - La filière semence et la filière apiculture entretiennent des liens privilégiés, - La location de ruches pour la pollinisation des porte-graine est indispensable, - Pour l'apiculteur : c'est une pollinisation technique et parfois risquée car elle peut se dérouler dans des conditions défavorables pour l'abeille, - Pour le multiplicateur : il se doit de respecter les critères (nombre de ruches, qualité...) fixées par les entreprises de semences, - Constat : une envie partagée par les deux filières de construire une démarche commune pour faire connaître les engagements pris par les différents acteurs volontaires (apiculteurs et agriculteurs).
2. Objectifs de la filière	<i>Améliorer les ressources disponibles pour l'abeille en région Centre-Val de Loire par une meilleure connaissance réciproque entre filière apicole et filières agricoles/forestières.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	C1/ Rencontres « pollinisation porte-graine » C2/ Label de pollinisation en culture porte-graine C3/ Pour des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles C4/ Formation apicole à destination d'agriculteurs volontaires, membres d'une coopérative agricole ou OPA C5/ Mise en contact apiculteurs/agriculteurs <i>Voir fiches détaillées</i>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : enquête qualitative auprès des apiculteurs dans le cadre du bilan en fin de CAP, à comparer avec les données de l'étude stratégique de filière (2017) Indicateurs de suivi : <i>Voir fiches détaillées</i>
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	<i>Voir fiches détaillées</i>
9. Coût total estimé	Coût total : 66 904 € Net de TVA C1 : 1 945 € C2 : 13 194 € C3 : Coordination : 5 593 € et 40 000 € coût estimé des projets retenus dans l'AAP C4 : 4 527 € C5 : 1 645 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 41 523 € C1 : 1 556 € C2 : 10 555 € C3 : Coordination : 4 474 € et 20 000 € Appel à projet 50% C4 : 3 622 € C5 : 1316 €
11. Participation autres	Autofinancement total ADAPIC : 5 052 €

financeurs	Autofinancement porteurs de projet : 20 000 €
------------	---

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Action C1 : Rencontres « pollinisation porte-graine »	
2. Objectifs de la filière	<i>Entretenir le lien entre la filière semence et la filière apicole</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Rencontres « pollinisation porte-graine » entre techniciens ADAPIC, FNAMS et entreprise de multiplication de semences : 1 fois / 2 ans - A partir des difficultés rencontrées lors des chantiers de pollinisation : échanges, recherche d'éléments d'explication et de solutions - Diffusion synthèse réunion : newsletter et site internet
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : enquête qualitative Indicateurs de suivi : nombre de rencontres
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	FNAMS, entreprises de multiplication de semences, apiculteurs pollinisateurs, agriculteurs multiplicateurs
9. Coût total estimé	Coût : 1 945 € Net de TVA Jours salariés : 5j x 329 € = 1 645 € Déplacements : 2d x 150 = 300 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 1 556 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 389 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Action C2 : Mise en place d'un label de pollinisation en culture porte-graine	
2. Objectifs de la filière	<i>Grâce à la mise en place d'un label : formaliser les engagements réciproques des agriculteurs et des apiculteurs lors des chantiers de pollinisation afin de rendre cette prestation plus attractive et réduire le risque pris par l'apiculteur et pour l'abeille</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Label de pollinisation en culture porte-graine : - Etude de faisabilité pour un label de pollinisation (critère, contrôle extérieur, caisse commune...) - Mise en place d'un label de pollinisation selon résultat de l'étude faisabilité <u>Public cible</u> : le label de pollinisation s'adresse à la fois à l'apiculteur, en attestant son respect des exigences liées aux ruches qu'il apporte (force, état sanitaire, dates d'apport...) et à l'agriculteur multiplicateur afin d'attester de son respect d'exigences en faveur de l'abeille.
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : nombre d'apiculteurs et d'agriculteurs engagés dans le label de pollinisation Indicateurs de suivi : livrable : conclusion étude faisabilité
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	FNAMS, entreprises de multiplication de semences, apiculteurs pollinisateurs, agriculteurs multiplicateurs
9. Coût total estimé	Coût : 13 194 € Net de TVA Jours salariés : 36 x 329 € = 11 844 € Déplacements : 6 x 150 € = 900 € Location salle : 6 x 75 € = 450 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 10 555 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 2 639 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Action C3 : Communiquer des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles	
2. Objectifs de la filière	<i>Promouvoir la communication de pratiques favorables aux abeilles</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Dans le cadre d'un appel à projet régional - Sélectionner des partenaires pour mener des actions de communication vers les agriculteurs/forestiers afin les sensibiliser aux pratiques favorables à l'abeille domestique. <u>Public cible</u> : agriculteurs/forestiers de la région Centre-Val de Loire
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - nombre d'agriculteurs/forestier sensibilisés, nombre de projets retenus dans AAP - objectif : 2 partenaires Indicateur de suivi : - nombre d'actions de communication réalisées - objectif : 2 projets
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, CRPF, station de la Morinière, Hommes et territoires ...
9. Coût total estimé	Coût coordination : 5 593 € Net de TVA Jours salariés : 17 x 329 € = 5 593 € Coût estimé des projets : 40 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	Coordination 80% = 4 474 € Porteur de projet 50% = 20 000 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 1 119 € Autofinancement des partenaires retenus dans AAP : 20 000 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Action C4 : Créer des partenariats afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture	
2. Objectifs de la filière	<i>Sensibiliser des agriculteurs membres de coopératives ou d'OPA</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Proposer une formation apicole à destination d'agriculteurs volontaires, membres d'une coopérative agricole ou autres OPA - Communication de l'offre de formation (éligible aide région) - Modules théoriques animés par salariés ADAPIC et Section apicole GDS Centre (pour mémoire) - Modules pratiques : travail sur une exploitation apicole professionnelle de la région Centre-Val de Loire (pour mémoire) <u>Public cible</u> : agriculteurs intéressés par l'apiculture et membre d'une coopérative agricole
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : nombre de coopératives/OPA démarchées Indicateurs de suivi : nombre d'agriculteurs formés
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Coopératives agricoles
9. Coût total estimé	Coût : 4 527 € Net de TVA Jours salariés : 13 x 329 € = 4 277 € Impression plaquette = 250 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 3 622 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 905 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe C : Ressources mellifères - Partenariat entre filières	
Action C5 : Mise en relation apiculteurs/agriculteurs/forestiers pour faciliter l'accès aux ressources mellifères	
2. Objectifs de la filière	<i>Améliorer l'accès des apiculteurs aux ressources mellifères par la mise en contact avec des agriculteurs</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Elaboration d'une liste/département d'apiculteurs à la recherche de surfaces mellifères - Diffusion de cette liste aux DDT (région Centre-Val de Loire) et au CRPF qui pourront la diffuser aux agriculteurs/forestiers afin de favoriser la mise en relation - Action portée par des adhérents ADAPIC référents / département <u>Public cible</u> : apiculteurs adhérents ADAPIC
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : nombre de contacts établis Indicateurs de suivi : nombre de contacts diffusés aux DDT et au CRPF
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	DDT, CRPF
9. Coût total estimé	Coût : 1 645 € Net de TVA Jours salariés : 5 x 329 € = 1 645 € Temps bénévolat estimé : 6 départements x 4 jours = 24 jours
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 1 316 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 329 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	
Actions D1 à D4 :	
1. Contexte et problématique de la filière	Des éléments favorables à l'installation en apiculture : - Une image positive de l'apiculture et un intérêt croissant pour cette activité, perçue comme utile à l'environnement, - Des débouchés économiques : une production de miel insuffisante par rapport à la demande, - Une moyenne d'âge des chefs d'exploitation élevée, un outil de production et un savoir faire à transmettre, - Des investissements modérés, sans foncier et la possibilité d'une installation progressive, - Un projet d'ouverture de formation « CS Apiculture » dans un lycée agricole de la région Centre-Val de Loire Un besoin d'accompagnement spécifique pour les porteurs de projet, - afin de faire percevoir les particularités de la production apicole régionale (techniques et économiques), - pour aider à définir une stratégie technique cohérente, - pour aider à créer un réseau, élément essentiel pour des apiculteurs peu nombreux et éloignés les uns des autres, Deux éléments incontournables pour un bon accompagnement : - Disposer de références technico-économiques - Améliorer la cohérence avec les dispositifs existants d'accompagnement à l'installation agricole
2. Objectifs de la filière	<i>Soutenir la dynamique d'installation pour permettre, à terme, le renouvellement des générations en apiculture.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	D1/ « Journées découvertes » D2/ « Parcours à l'installation en apiculture » D3/ « Données technico économiques » et de durabilité des exploitations D4/ « CS Apiculture » : créer une formation initiale apicole en région Centre-Val de Loire <i>Voir fiches détaillées</i>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'installations en apiculture Indicateurs de suivi : <i>Voir fiches détaillées</i>
6. Calendrier de mise en œuvre	<i>Voir fiches détaillées</i>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	<i>Voir fiches détaillées</i>
9. Coût total estimé	Coût total : 86 049 € Net de TVA D1 : 6 135 € D2 : 14 360 € D3 : 57 208 € D4 : 8 346 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% : 43 025 € D1 : 3 068 € D2 : 7 180 € D3 : 28 604 € D4 : 4 173 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA (mesure apicole) via France Agrimer : 43 025 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	
Action D1 : Journées découvertes du métier d'apiculteur	
2. Objectifs de la filière	<i>Faire connaître le métier d'apiculteur</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Chaque année : - Disposer de deux événements à proposer aux porteurs de projet à l'installation, - 1 Journée : co-organisée avec le réseau des Chambres d'agriculture avec présentation de la filière régionale (ADAPIC) et le parcours à l'installation (Chambre). Sur une exploitation apicole professionnelle (témoignages apiculteurs), dans un département différent chaque année. - ½ Journée : co-organisée avec une entreprise de l'amont : présentation de la filière (ADAPIC) et de la stratégie de construction du projet (ADAPIC et entreprise). <u>Public cible</u> : - Porteur de projet à l'installation - Etudiants - Conseillers de banques, de centre de gestion, techniciens agricoles...
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : nombre de participants Indicateurs de suivi : nombre de journées organisées (objectif : 8 manifestations)
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Réseau des chambres d'agriculture (convention avec la CRA) Entreprises d'amont de la filière : fabricant / revendeur de matériel apicole
9. Coût total estimé	Coût : 6 135 € Net de TVA Jours salariés : 15 x 329 € = 4 935 € Déplacements : 8 x 150 € = 1 200 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 3 068 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA (mesure apicole) via France Agrimer : 3 068 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	
Action D2 : Parcours à l'installation en apiculture	
2. Objectifs de la filière	<i>Proposer des modules spécifiques d'accompagnement à l'installation à l'apiculture dans le parcours à l'installation</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Etablir un contact avec les Points Accueil Installation départementaux, le réseau ARDEAR, le dispositif CAP Installation, les services organisateurs des Stage 21h et les services diversification des chambres d'agriculture - Elaborer une fiche d'orientation des porteurs de projet en apiculture vers les dispositifs à l'installation agricole ou la diversification - Elaborer une proposition de modules spécifiques apiculture - Proposer ces modules et définir conjointement les modalités de l'intervention de l'ADAPIC (durée, fréquence, facturation) - Réalisation des modules selon demande (pour mémoire, non éligible financement CAP) <u>Public cible :</u> - Porteurs de projet à l'installation en apiculture, - Eligible ou non aux DJA, - Projet de diversification apicole sur une exploitation agricole
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : nombre de modules organisés Indicateurs de suivi : nombre de partenaires contactés
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	PAI des chambres d'agriculture, services installation et diversification des chambres d'agriculture, ARDEAR, ruchers écoles (convention/cahier des charges),
9. Coût total estimé	Coût: 14 360 € Net de TVA Jours salariés : 40 x 329 € = 13 160 € Déplacements : 8 x 150 € = 1 200 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 7 180 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA (mesure apicole) via France Agrimer : 7 180 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	
Action D3 : Données technico économiques et de durabilité des exploitations	
2. Objectifs de la filière	<i>Fournir des données technico-économiques à la filière</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Collecte annuelle des données - Nombre d'exploitations : 6 à 8 / an - Trame enquête harmonisée au niveau national - Méthodologie des « cas types » harmonisée au niveau national - Mise à jour des fiches régionales « installation » annexées au Guide « S'installer en apiculture » - Diffusion des résultats sur le site de l'ADAPIC, dans newsletter, - Bilan de saison annuel collectif <u>Public cible :</u> - Enquête : exploitations apicoles professionnelles installées depuis + de 5 ans - Bilan de saison : apiculteurs adhérents ADAPIC - Diffusion : tout public
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Synthèse des données récoltées, cas-types élaborés, Indicateurs de suivi : nombre d'enquêtes réalisées,
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ITSAP / ADA France (convention/adhésion)
9. Coût total estimé	Coût: 57 208 € Net de TVA Jours salariés : 152 x 329 € = 50 008 € Déplacements : 46 x 150 € = 6 900 € Location de salle : 4 x 75 € = 300 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 28 604 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA (mesure apicole) via France Agrimer : 28 604 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation	
Action D4 : Mise en place d'un Certificat de Spécialisation CS « Apiculture »	
2. Objectifs de la filière	<i>Mettre en place un Certificat de Spécialisation Apiculture en région Centre-Val de Loire afin de disposer d'une offre de formation initiale apicole.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Apporter les éléments apicoles nécessaires au Lycée agricole du Loiret pour le dossier d'habilitation de la formation - Communiquer auprès des apiculteurs professionnels de la région et des régions voisines (via notamment réseau d'ADA France) pour établir une liste de maitres d'apprentissage/de stage - Objectif : 8 à 15 élèves/an soit un besoin de 24 exploitations volontaires environ - Intervention de l'ADAPIC dans le cadre de la formation CS : interventions en salle, jury, organisation visites d'exploitations... <u>Public cible :</u> - Jeunes et adultes de moins de 26 ans : formation en alternance - Adultes de plus de 26 ans : formation continue (pas d'apprentissage mais des stages)
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : mise en place du CS Indicateurs de suivi : nombre d'élèves par type de formation (apprentissage/stage)
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Lycée agricole du Loiret
9. Coût total estimé	Coût : 8 346 € Net de TVA Jours salariés : 24 x 329 € = 7 896 € Déplacements : 3 x 150 € = 450 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 4 173 €
11. Participation autres financeurs	FEAGA (mesure apicole) via France Agrimer : 4 173 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Actions E1 à E6	
1. Contexte et problématique de la filière	Une filière régionale complète : - entreprises d'amont (fabricants et revendeurs de matériel, cirier), - exploitations apicoles aux activités diversifiées (miel gros, demi-gros, détail, élevage de reines, gelée royale, propolis, pollen, pollinisation...), - entreprises d'aval (négociants/conditionneurs de miel, transformateurs, distributeurs) - lieux de formation - centre recherche - réseau sanitaire apicole régional qui se structure - ADAPIC reconnue pour son action mais dont la visibilité est à renforcer Des liens à créer entre les acteurs de la filière : - qui se côtoient mais sans liens réguliers, - qui souhaitent créer une vraie dynamique de filière par la mise en place de projets collectifs
2. Objectifs de la filière	<i>Créer des liens entre l'ADAPIC et les différents acteurs de la filière apicole. Améliorer la visibilité de l'ADAPIC auprès des acteurs de la filière et de ses propres adhérents.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	E1/Avec entreprise d'amont : E2/Avec entreprise d'aval : E3/Avec adhérents ADAPIC : E4/Avec l'apiculture de loisir (familiale ou rémunératrice) : E5/Avec tous les partenaires en concentrant les efforts de communication sur la newsletter <i>Voir fiches détaillées</i>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : enquête qualitative auprès des apiculteurs dans le cadre du bilan en fin de CAP, à comparer avec les données de l'étude stratégique de filière (2017) Indicateurs de suivi : <i>voir fiches détaillées</i>
6. Calendrier de mise en œuvre	<i>Voir fiches détaillées</i>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	<i>Voir fiches détaillées</i>
9. Coût total estimé	Coût total : 125 149 € Net de TVA E1 : 12 894 € E2 : 12 320 € E3 : 58 897 € E4 : 4 848 € E5 : 36 190 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 62 575 € E1 : 6 447 € E2 : 6 160 € E3 : 29 449 € E4 : 2 424 € E5 : 18 095 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 62 575 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E1 : Créer des liens avec les entreprises d'amont	
2. Objectifs de la filière	Créer un partenariat avec l'amont de la filière autour d'un cahier des charges « Qualité des cires »*
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Avec entreprise d'amont : - Etude de faisabilité pour la mise en place d'un cahier des charges « Qualité des cires » défini conjointement entre cirier et apiculteurs, animation ADAPIC. - Mise en place d'un cahier des charges « Qualité des cires » selon résultats de l'étude de faisabilité <u>Public cible</u> : tout apiculteur souhaitant s'approvisionner en cire labélisée
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : livrables : étude de faisabilité, cahier des charges Indicateurs de suivi : Nombre de réunions
6. Calendrier de mise en œuvre	4 Années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Entreprises d'amont, ITSAP, réseau des ADA
9. Coût total estimé	Coût : 12 894 € Net de TVA Jours salariés : 36 x 329 € = 11 844 € Déplacements : 7 x 150 € = 1 050 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 6 447 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 6 447 €

* : la cire est produite par l'abeille et récupérée par l'apiculteur, notamment au moment de l'extraction (cire d'opercules). Une fois fondue par l'apiculteur sous forme de bloc, elle est retravaillée par le cirier (entreprise d'amont) pour fabrication de feuilles de cire gaufrée qui seront vendues/rétrocédées à l'apiculteur. Ces feuilles de cire seront ensuite fixées sur les cadres de ruche et serviront d'amorces aux abeilles (gain de temps et d'énergie) qui vont les étirer.

La qualité de la cire est essentielle : elle est en contact directe avec le miel et les produits de la ruche, avec le couvain (futurs abeilles), elle doit résister aux températures élevées en été et être acceptée par les abeilles.

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E2 : Créer des liens avec les entreprises d'aval	
2. Objectifs de la filière	Créer un partenariat avec l'aval de la filière autour d'un projet de commercialisation collective
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Avec entreprise d'aval : - Mise en place d'une organisation collective apiculteurs + entreprise d'aval pour création d'une gamme de miel s'inscrivant dans la démarche « C du Centre » et commercialisation en GMS, jardinerie.... - Constitution d'un petit groupe de travail (apiculteurs sur sélection / entreprise d'aval / ADAPIC) pour définir le cadre du projet (type de miel, conditionnement, conditions de vente, caisse commune de filière...) - Participation/création d'événements autour du miel et d'outil de communication pour faire connaître la démarche au grand public <u>Public cible</u> : les apiculteurs apporteurs de miel dans cette démarche seront des apiculteurs professionnels adhérents ADAPIC, ayant accepté les règles définies collectivement et prêt à s'impliquer dans des animations ponctuelles en magasin ou salon...
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Nombre de magasins détenteurs Indicateurs de suivi : Nombre de réunions
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	Entreprises d'aval, ADA France
9. Coût total estimé	Coût : 12 320 € Net de TVA Jours salariés : 30 x 329 € = 9 870 € Déplacements : 3 x 150 € = 450 € Frais juridique (conseil avocat) : 1 000 € Frais de communication : 1 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 6 160 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 6 160 € Entreprise d'aval

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E3 : Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC	
2. Objectifs de la filière	<i>Renforcer les liens avec les apiculteurs adhérents par la mise en place d'un accompagnement stratégique individuel</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Avec adhérents ADAPIC : - Dans le cadre d'un « pack » adhésion : proposer à chaque adhérent un accompagnement stratégique multithématique annuel (0.5j) - Cet accompagnement vise à aider l'exploitant à prendre du recul sur son fonctionnement dans sa globalité et à établir un dialogue régulier entre l'ADAPIC et ses adhérents. - Elaboration d'un outil support pour cet accompagnement <u>Public cible</u> : apiculteurs (pro, cotisants solidaires, porteurs de projet) adhérents directs à l'ADAPIC
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : Ratio nombre d'apiculteurs accompagnés / nombre d'adhérents directs Indicateurs de suivi : Support d'accompagnement
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	Coût : 58 897 € Net de TVA Jours salariés : 143 x 329 € = 47 047 € Déplacements : 79 x 150 € = 11 850 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 29 449 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 29 449 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E4 : Créer des liens avec l'apiculture de loisir (familiale ou rémunératrice)	
2. Objectifs de la filière	<i>Créer des liens avec l'apiculture de loisir par la mise en place de partenariats avec les ruchers école</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Avec l'apiculture de loisir : - Repérage des ruchers écoles en activité dans la région Centre-Val de Loire et élaboration d'une liste avec coordonnées - Rencontrer 3 ruchers écoles de la région, avec présence éventuelle du salarié de la section apicole du GDS Centre - Evaluer avec le rucher école si celui-ci souhaite accueillir des porteurs de projet à l'installation pour une première initiation, sous réserve de respecter un socle minimum pédagogique défini dans un cahier des charges élaboré par l'ADAPIC à partir de la mallette pédagogique ITSAP - Organiser conjointement avec un rucher école une conférence grand public. 2 conférences/4 années du CAP <u>Public cible</u> : ruchers écoles de la région Centre-Val de Loire
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : - nombre de partenariats établis (cahier des charges ou conférence) - objectif : 2 Indicateurs de suivi : - Nombre de ruchers école rencontrés - objectif : 3
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	GDS Centre - Section apicole
9. Coût total estimé	Coût : 4 848 € Net de TVA Jours salariés : 12 x 329 € = 3 948 € Déplacements : 6 x 150 € = 900 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 2 424 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 2 424 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E5 : Créer des liens par une communication élargie	
2. Objectifs de la filière	<i>Améliorer la communication entre les partenaires de la filière par la diffusion d'une newsletter</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Evolution de la newsletter ADAPIC en : - o intégrant des informations proposées par les acteurs de l'amont et l'aval - o élargissant sa diffusion aux acteurs de la filière et partenaires - Relayer systématiquement la lettre d'informations d'ADA France aux : - o adhérents - o acteurs de l'amont et l'aval - o autres partenaires
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : Nombre d'articles autres que ADAPIC, taux d'ouverture de la Newsletter Indicateurs de suivi : Nombre de newsletters diffusées
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ADA France
9. Coût total estimé	Coût : 36 190 € Net de TVA Jours salariés : 110 x 329 € = 36 190 €
10. Aide Régionale sollicitée	50% = 18 095 €
11. Participation autres financeurs	Total FEAGA (programme apicole) via France Agrimer : 18 095 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe E: Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval	
Action E6 : Sauvegarder le patrimoine génétique Apis Mellifera Mellifera	
2. Objectifs de la filière	<i>L'abeille noire (Apis Mellifera Mellifera) est présente en Europe de l'Ouest depuis un million d'années. Elle a les meilleures facultés d'adaptation au changement climatique et adapte sa ponte en fonction de la météo. Elle a un patrimoine génétique très adapté au défi du changement climatique. La sauvegarde de cette abeille locale, dont la pérennité est menacée, ne peut se faire que par la mise en place de conservatoires, « isolés » géographiquement.</i> <i>L'abeille domestique locale fait partie de la biodiversité à préserver. C'est parmi les abeilles mellifères une de celles qui visitent la plus grande diversité de plantes, elle en est un agent pollinisateur généraliste. En conduite naturelle, elle est un indicateur de la santé des autres pollinisateurs. Elle contribue à la pollinisation et à la conservation de nombreuses espèces de plantes sauvages et cultivées.</i> <i>La préservation de la diversité génétique des espèces domestiques régionales est une priorité de la Région, qui fait l'objet de la fiche action n°33 du cadre d'intervention CRST.</i> <i>La conservation du patrimoine génétique de l'abeille noire (Apis Mellifera Mellifera) est un objectif qui passe par exemple par la mise en place de conservatoires protégés. Il y a un manque important d'éleveurs de reines et de colonies d'abeilles noires sur le territoire national. Cette action doit permettre de progresser dans la sauvegarde de ce patrimoine.</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les actions de sélection tendent à rechercher et conserver le patrimoine génétique de l'abeille noire par des travaux d'analyses et de multiplication dans le but d'enrichir la biodiversité. <u>Ce programme de préservation passe les actions suivantes :</u> - Etudes, animation, communication - Investissements
4. Bénéficiaire de la subvention	Conservatoires ou associations œuvrant pour la préservation de l'abeille noire ou CETA ou lycée professionnel
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Evolution du nombre de souches génétiques (ruchers) Nombre de structures œuvrant pour la préservation du patrimoine génétique d'Apis Mellifera Mellifera bénéficiant de ce programme
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	Coût : 60 000 €
10. Aide Régionale sollicitée	POUR MEMOIRE (financement hors CAP) 50% = 30 000 €
11. Participation autres financeurs	Financeurs privés

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	
Actions F1 à F4	
1. Contexte et problématique de la filière	- Des actions réalisées grâce au soutien financier de la région Centre-Val de Loire, l'Etat et l'Europe, - En l'absence d'interprofession : un autofinancement issu uniquement des prestations réalisées par l'ADAPIC et des cotisations de ses adhérents, - Identification de nouvelles pistes de développement qui pourraient permettre d'élargir les sources d'autofinancement, - Un noyau d'adhérents fortement impliqués mais qui s'essoufflent, - Nécessiter de toucher d'autres apiculteurs de la région Centre-Val de Loire, d'impliquer plus fortement ses adhérents en rendant l'action de l'ADAPIC plus lisible et plus attrayante.
2. Objectifs de la filière	<i>Pérenniser l'activité de l'ADAPIC en améliorant son autonomie financière, sa lisibilité et l'implication de ses adhérents</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	F1/Etude de faisabilité pour le développement de prestations de service par l'ADAPIC F2/Développer le mécénat privé après obtention d'un rescrit fiscal favorable. F3/Elaboration d'un document d'engagement réciproque ADAPIC / Adhérents F4/Développer une offre de formations avec une communication annuelle <i>Voir fiches détaillées</i>
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : évolution part autofinancement dans budget ADAPIC Indicateurs de suivi : <i>Voir fiches détaillées</i>
6. Calendrier de mise en œuvre	<i>Voir fiches détaillées</i>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	<i>Voir fiches détaillées</i>
9. Coût total estimé	Coût total : 21 935 € Net de TVA F1 : 11 186 € F2 : 6 472 € F3 : 1 316 € F4 : 2 961 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 17 549 € F1 : 8 949 € F2 : 5 178 € F3 : 1 053 € F4 : 2 369 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement total ADAPIC : 4 387 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	
Action F1 : Développement de la prestation de service : étude de faisabilité	
2. Objectifs de la filière	Améliorer la part d'autofinancement de l'ADAPIC issue de la prestation de service
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Etape 1 : étude de faisabilité pour le développement de prestations de service par l'ADAPIC - Quels savoirs faire à valoriser ? - Quelle offre à proposer ? - Quels « clients » potentiels ? - Etude économique : tarifs, rentabilité... - Adaptations fiscales et juridiques nécessaires : TVA, statuts... - Recours éventuel au DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) Etape 2 : communication autour de l'offre de prestation selon résultat de l'étude de faisabilité
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : Part d'autofinancement ADAPIC Indicateurs de suivi : Etude réalisée
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	DLA http://www.info-dla.fr , Conseiller bancaire ADAPIC
9. Coût total estimé	Coût : 11 186 € Net de TVA Jours salariés : 34 x 329 € = 11 186 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 8 949 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 2 237 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	
Action F2 : Développer le mécénat privé	
2. Objectifs de la filière	Améliorer la part d'autofinancement de l'ADAPIC issue du mécénat
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Développer le mécénat privé après obtention d'un rescrit fiscal favorable. - Préparation dossier rescrit - Contre argumentation si nécessaire - Développement mécénat : plaquette donateurs, référencement sites spécialisés...
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : Evolution de l'auto financement issu du mécénat Indicateurs de suivi : Livrable : rescrit envoyé à l'administration fiscale
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ITSAP Institut de l'Abeille
9. Coût total estimé	Coût : 6 472 € Net de TVA Jours salariés : 18 x 329 € = 5 922 € Déplacement : 2 x 150 € = 300 € Impression document : 250 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 5 178 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 1 294 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	
Action F3 : Elaborer un document d'engagement réciproque ADAPIC/Adhérents	
2. Objectifs de la filière	Améliorer l'engagement des adhérents au sein de l'ADAPIC
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Rédiger un document d'engagement réciproque détaillant les engagements : - o de l'ADAPIC envers ses adhérents - o de l'adhérent envers l'ADAPIC - Faire signer ce document aux adhérents <u>Public cible</u> : adhérents ADAPIC toutes catégories confondues
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultats : Signature du document à chaque adhésion Indicateurs de suivi : Livrable : document réalisé
6. Calendrier de mise en œuvre	4 ans
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	Coût : 1 316 € Net de TVA Jours salariés : 4 x 329 € = 1 316 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 1 053 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 263 €

CAP Apiculture (2018/2022)	
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action	
Action F4 : Améliorer l'offre de formation par une communication annuelle	
2. Objectifs de la filière	<i>Communiquer plus efficacement sur l'offre de formation destinée aux apiculteurs afin de la rendre plus attractive et ainsi augmenter la part d'autofinancement de l'ADAPIC issue de ces formations</i>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	- Etablir un calendrier <u>annuel</u> de formations à destination des apiculteurs - Communiquer sur cette offre de manière plus anticipée <u>Public cible</u> : apiculteurs pro, cotisant solidaires, porteurs de projet
4. Bénéficiaire de la subvention	ADAPIC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats : nombre d'apiculteurs formés Indicateurs de suivi : Support de diffusion
6. Calendrier de mise en œuvre	4 années du CAP
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ADAPIC
8. Partenariat	ADA France et réseau des ADA
9. Coût total estimé	Coût : 2 961 € Net de TVA Jours salariés : 9 x 329 € = 2 961 €
10. Aide Régionale sollicitée	80% = 2 369 €
11. Participation autres financeurs	Autofinancement ADAPIC : 592 €

ADA	Association de Développement de l'Apiculture (régional)
ADA France	Fédération nationale des Associations Régionales de Développement Apicole http://www.adafrance.org
CS	Certificat de spécialisation Pour l'apiculture : http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/diplomes/ref/cs/cs-api-ref2017.pdf
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement http://www.info-dla.fr
FNOSAD	Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales
GDS	Groupeement de Défense Sanitaire
PSE	Plan Sanitaire d'Elevage
TSA	Technicien Sanitaire Apicole

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Subvention Région	FEADER	FEAGA	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE A : sanitaire														
A1.1 Formation de TSA pour un maillage régional	GDS Centre-section apicole	34 368	17 184											17 184
A1.2 Rencontres, organisation et mise en réseau des acteurs sanitaires en région	GDS Centre-section apicole	24 400	12 200				12 200							
A1.3 Visites sanitaires apicoles en région	GDS Centre-section apicole	48 400	24 200						24 200					
A1. Organisation d'un réseau de référents apicoles sanitaires sur le terrain		107 168 €	53 584 €	0 €		0 €	12 200 €	0 €	24 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 184 €
A2. Améliorer le niveau de connaissance des apiculteurs et les luttes collectives	GDS Centre-section apicole	114 160	57 080				57 080							
		114 160 €	57 080 €	0 €		0 €	57 080 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE		221 328 €	110 664 €	0 €	0 €	0 €	69 280 €	0 €	24 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 184 €

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS	Subvention Région	FEADER	Autre financeur	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE B : Performances techniques														
B1-1 Expérimentation Viva (Vivre avec varroa)	ADAPIC	54 888	10 978		32 800					10 978				
B1-2. Autre expérimentation	ADAPIC	25 000	20 000							20 000				
B1. Conduire des expérimentations afin de lever des verrous techniques		79 888 €	30 978 €	0 €	32 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 978 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B2. Investissement dans les exploitations	ADAPIC	450 000	149 000	50 000				149 000						
		450 000 €	149 000 €	50 000 €		0 €	0 €	149 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE		529 888 €	179 978 €	50 000 €	32 800 €	0 €	0 €	149 000 €	0 €	30 978 €	0 €	0 €	0 €	0 €

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Subvention Région	FEADER	Autre financeur	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE C : Ressources mellifères														
C1. Rencontres "pollinisation porte-graine"	ADAPIC	1 945	1 556				1 556							
		1 945 €	1 556 €	0 €		0 €	1 556 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C2. Mise en place d'un label de pollinisation en cultures porte-graine	ADAPIC	13 194	10 555				10 555							

		13 194 €	10 555 €	0 €		0 €	10 555 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coordination	ADAPIC	5 593	4 474				4 474							
Appel à projet	ADAPIC	40 000	20 000				20 000							
C3. Communiquer des pratiques agricoles ou forestières plus favorables aux abeilles		45 593 €	24 474 €	0 €	0 €	0 €	24 474 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C4. Créer des partenariats avec des coopératives ou des OPA afin de sensibiliser les agriculteurs à l'apiculture	ADAPIC	4 527	3 622				3 622							
		4 527 €	3 622 €	0 €	0 €	0 €	3 622 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C5. Mettre en contact des apiculteurs/agriculteurs pour faciliter l'accès aux ressources mellifères	ADAPIC	1 645	1 316				1 316							
		1 645 €	1 316 €	0 €		0 €	1 316 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE		66 904 €	41 523 €	0 €	0 €	0 €	41 523 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Subvention Région	FEADER	Autre financeur	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE D : Soutenir la dynamique d'installation														
D1. Journées découvertes du métier d'apiculteur	ADAPIC	6 135	3 068		3 068		3 068							
		6 135 €	3 068 €	0 €	3 068 €	0 €	3 068 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D2. Parcours à l'installation en apiculture	ADAPIC	14 360	7 180		7 180		7 180							
		14 360 €	7 180 €	0 €	7 180 €	0 €	7 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D3. Données technico-économiques et de durabilité des exploitations	ADAPIC	57 208	28 604		28 604		28 604							
		57 208 €	28 604 €	0 €	28 604 €	0 €	28 604 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
D4. Mise en place d'un Certificat de spécialisation CS "Apiculture"	ADAPIC	8 346	4 173		4 173		4 173							
		8 346 €	4 173 €	0 €	4 173 €	0 €	4 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE		86 049 €	43 025 €	0 €	43 025 €	0 €	43 025 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Subvention Région	FEADER	Autre financeur	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE E : Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval														
E1. Créer des liens avec les entreprises d'amont	ADAPIC	12 894	6 447		6 447		6 447							
		12 894 €	6 447 €	0 €	6 447 €	0 €	6 447 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

E2. Créer des liens avec les entreprises d'aval	ADAPIC	12 320	6 160		6 160		6 160							
		12 320 €	6 160 €	0 €	6 160 €	0 €	6 160 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E3. Créer des liens avec les adhérents de l'ADAPIC	ADAPIC	58 897	29 449		29 449		29 449							
		58 897 €	29 449 €	0 €	29 449 €	0 €	29 449 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E4. Créer des liens avec l'apiculture de loisir	ADAPIC	4 848	2 424		2 424		2 424							
		4 848 €	2 424 €	0 €	2 424 €	0 €	2 424 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
E5. Créer des liens par une communication élargie	ADAPIC	36 190	18 095		18 095		18 095							
		36 190 €	18 095 €	0 €	18 095 €	0 €	18 095 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pour mémoire (financement hors CAP – Coût sur 4 ans 60 000 € - aide Région 50 %: 30 000 €) E6 – sauvegarder le patrimoine génétique Apis Mellifera Mellifera														
TOTAL AXE		125 149 €	62 575 €	0 €	62 575 €	0 €	62 575 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

LIBELLE ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	Subvention Région	FEADER	Autre financeur	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Investissements	3. Conseils	4.Expérimentation	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE F : Structuration de l'ADAPIC pour pérenniser son action														
F1. Développement de la prestation de service : étude de faisabilité	ADAPIC	11 186	8 949				8 949							
		11 186 €	8 949 €	0 €		0 €	8 949 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F2. Développer le mécénat privé	ADAPIC	6 472	5 178				5 178							
		6 472 €	5 178 €	0 €	0 €	0 €	5 178 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F3. Elaborer un document d'engagement réciproque ADAPIC/adhérents	ADAPIC	1 316	1 053				1 053							
		1 316 €	1 053 €	0 €	0 €	0 €	1 053 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F4. Améliorer l'offre de formation par une communication annuelle	ADAPIC	2 961	2 369				2 369							
		2 961 €	2 369 €	0 €	0 €	0 €	2 369 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE		21 935 €	17 549 €	0 €	0 €	0 €	17 549 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		1 051 253 €	455 314 €	50 000 €	138 400 €	0 €	233 952 €	149 000 €	24 200 €	30 978 €	0 €	0 €	0 €	17 184 €

Total coût CAP FILIERE 3G	1 051 253 €
Subvention régionale	455 314 €
FEADER	50 000 €
Total avec FEADER	505 314 €